

MISSIONS ET FONCTIONS DU CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

1. Positionnement hiérarchique dans l'organigramme

Le Centre Régional de la Recherche Agronomique (CRRA) est structurellement rattaché au Directeur de l'INRA. Il entretient des relations fonctionnelles avec les services centraux de l'INRA. Les chercheurs et les cadres de support entretiennent des relations hiérarchiques avec le Chef du Centre pour ce qui est des fonctions attribuées à ce dernier.

2. Les unités rattachées directement au CRRA

- ◆ les Unités de Recherche ;
- ◆ le Service Administratif ;
- ◆ le Service de Recherche-Développement ;
- ◆ les Domaines Expérimentaux.

Il est à noter que le CRRA traite directement avec l'Agence Comptable déléguée. Cette unité relève du Ministère des Finances. Cependant, il est indiqué que seul le Chef du CRRA est habilité à traiter directement avec l'Agent Comptable-Délégué.

3. Mission du Chef du CRRA

Le CRRA a pour mission principale d'assurer toutes les conditions nécessaires au bon fonctionnement des travaux de recherche et de transfert des technologies en assurant la gestion administrative des ressources humaines, financières et matérielles du Centre.

4. Interlocuteurs et partenaires

Le Centre entretient des relations avec les différentes unités et les partenaires de l'INRA.

- ◆ Le Directeur de l'INRA ;
- ◆ Les Départements Scientifiques ;
- ◆ L'Inspection Générale ;
- ◆ Les Divisions ;
- ◆ Les Organismes de Développement Régionaux ;
- ◆ Les Provinces situées dans les zones d'action du centre ;
- ◆ Les Représentants du Personnel et Syndicats ;
- ◆ Les Clients et Fournisseurs ;
- ◆ Les Entreprises de construction, Architectes et Bureau d'études ;
- ◆ Les sociétés de production, de commercialisation, de fabrication et de maintenance.

5. Fonctions

Dans les limites de la délégation des pouvoirs accordée par le Directeur de l'INRA, le Centre Régional de la Recherche Agronomique, appuyé par les différents services et domaines du centre, est chargé des fonctions suivantes :

5.1. Pour le budget et Matériel

Le Centre assure la gestion des ressources financières, à cet effet :

- ◆ il élabore le budget du centre à partir des propositions de budget des unités de recherche localisées dans le centre et des unités directement rattachées au centre et assure sa répartition en concertation avec les différentes unités ;
- ◆ il gère les charges communes relatives au Centre et aux Domaines Expérimentaux ;
- ◆ il assure l'exécution de la gestion des ressources financières spécifiques aux unités de recherche et celles du Centre ;
- ◆ il procède à l'établissement et à l'exécution des plans de trésorerie et veille à l'alimentation en ressources des Agences Comptables Déléguées ;
- ◆ il établit les situations physiques et comptables ainsi que les bilans financiers ;
- ◆ il veille à l'amélioration de la production de son centre et assure le recouvrement des recettes ;
- ◆ il veille à l'amélioration de la gestion des différentes ressources ;
- ◆ il établit des conventions de coopération avec les organismes de développement agricole, la région et avec des associations professionnelles en concertation avec les unités de recherche.

Assure la gestion des biens meubles, immeubles et patrimoine du centre, à cet effet il assure :

- ◆ le développement des plans d'ensemble en matière d'équipement et d'infrastructure du centre en concertation avec les unités de recherche, les départements, et les domaines concernés ;
- ◆ la mise en œuvre et l'exécution des programmes d'équipement et de construction ;
- ◆ l'inventaire des biens meubles et immeubles et du patrimoine foncier ;
- ◆ la gestion et maintenance des équipements, du parc des véhicules et des constructions.

5.2. Pour les Ressources Humaines

Le Centre :

- ◆ Assure la gestion administrative du personnel du centre. Il instruit à cet effet tous les dossiers administratifs relatifs à la gestion de carrière des chercheurs, des cadres administratifs et des cadres de support au centre (congé, absences, retraite, promotion, formation, titularisation, discipline et autres) en vue de les faire aboutir ;
- ◆ traite les dossiers syndicaux avec les différents représentants du personnel ;

- ◆ développe, en collaboration avec le Fonds des Œuvres Sociales de la Recherche Agronomique (FOSRA), une politique sociale pour l'amélioration de l'habitat, du transport et pour la mise en œuvre d'autres projets socio-éducatifs permettant la motivation du personnel ;
- ◆ établit les besoins en cadres et en agents de support pour les unités rattachés directement au centre ;
- ◆ participe aux jurys de recrutement, promotion et titularisation des différents cadres ;
- ◆ élabore les plans de formation pour les cadres des unités rattachés directement au centre et veille à l'amélioration des connaissances de son personnel ;
- ◆ veille à la création d'un climat d'entente et de synergie entre les différents cadres du centre et règle tout litige en concertation avec les responsables concernés ;
- ◆ veille à la motivation et l'évaluation de ses cadres et assure la régularisation de leurs dossiers administratifs.

5.3. Pour la Recherche

Le Centre :

- ◆ entreprend des recherches pour l'amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du centre et également dans le domaine de la promotion des technologies et de la valorisation des produits du centre ;
- ◆ assure la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour les fonctions de recherche et de production du centre ;
- ◆ veille à l'exécution des essais par les domaines expérimentaux conformément aux protocoles établis ;
- ◆ veille au transfert des technologies élaborées au niveau des différentes unités de recherche pour le développement régional. A cet effet, il veille à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de transfert de technologies du S.R.D. et procure les moyens nécessaires pour ces activités ;
- ◆ informe les unités de recherche des problèmes spécifiques de la région et propose aux comités sectoriels et aux commissions régionales les thèmes prioritaires de recherche ;
- ◆ assure la coordination entre les unités de recherche et le S.R.D.

5.4. Pour les Relations

Le Centre représente l'INRA au niveau de la zone de son action. A cet effet, il est chargé de :

- ◆ assurer la coordination entre les fonctions des différentes unités sises au centre : unités de recherche, domaines, services ;
- ◆ représenter l'INRA aux différentes manifestations scientifiques et techniques, aux activités culturelles et cérémonies officielles ;
- ◆ assurer la défense des intérêts de l'INRA et renforcer son image de marque.

5.6. Pour l'Information et la Communication

Le Centre est chargé de :

- ◆ communiquer au Directeur périodiquement les tableaux de bord concernant la gestion comptable, financière et des ressources humaines ;
- ◆ communiquer et informer le Directeur de la situation des recherches, résultats et productions ;
- ◆ veiller à instaurer un système d'information et de communication pour maintenir les chercheurs et cadres du centre informés de toutes les actions et décisions à entreprendre.